

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE DIRECTEUR DE SUPMICROTECH ENSMM,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 04/07/2022 parue au BOESR n° 29 du 21/07/2022, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2023;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 23/11/2021 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4076, en Economie et gestion, de la composante Service d'enseignement économie est mise en place au titre du recrutement 2023 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BILLOT	NAZNINE	CERTIFIE	H8010
Mme	KOEPPEL	SIGRID	CERTIFIE	8010
Mme	MANCEAU	CHRISTINE	AGREGE	NC
M.	VARNIER	CHRISTOPHE	MCF	27

Article 3 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 17/10/2022

Le Directeur

Pascal VAIRAC

